

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Rapport de présentation (Conseil Municipal du 13 décembre 2022)

L'exercice 2023 comportera trois budgets :

- le budget principal de la ville
- le budget annexe du Théâtre de l'hôtel de Ville,
- le budget annexe du lotissement « Ardoise Puy-Heaume ».

Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif 2023 intervenant avant la clôture de l'exercice 2022, il ne sera pas possible d'intégrer l'excédent de l'année 2022 dans ce budget primitif. En conséquence, l'équilibre de la section d'investissement se fera par l'inscription d'un emprunt.

Le compte de gestion 2022 (document réalisé par le Service de Gestion Comptable de la couronne d'Angers) et le compte administratif 2022 (document réalisé par la commune) seront établis lors du deuxième trimestre 2023. La production de ces documents permettra de connaître l'excédent 2022 qui sera intégré au budget 2023 dans le cadre d'un budget supplémentaire, budget permettant également d'ajuster les lignes budgétaires primitives.

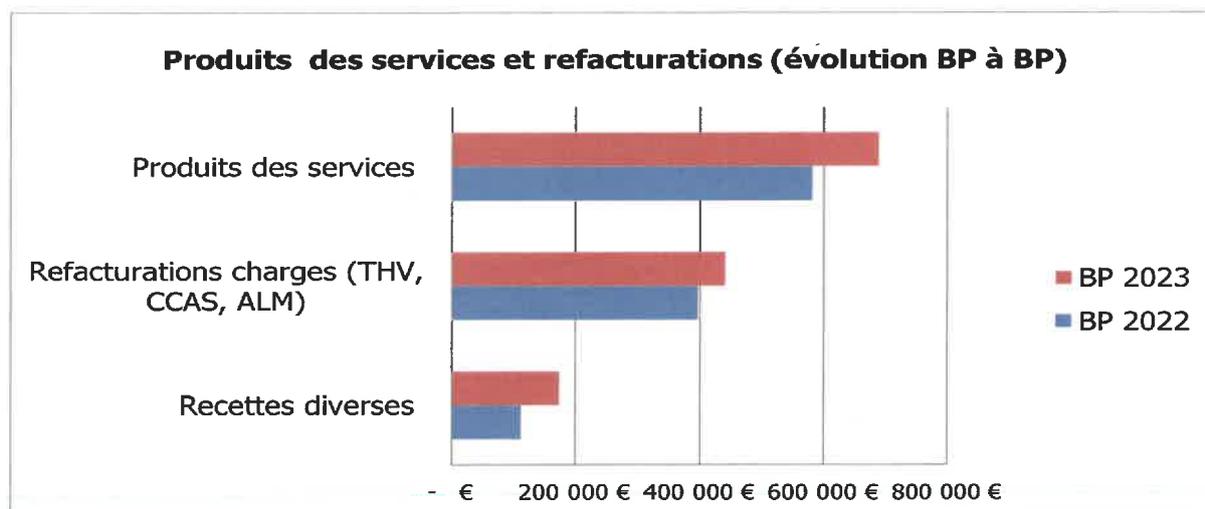
I. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

L'année 2022 est marquée par le retour de l'inflation et une crise énergétique sans précédent. Dans ce contexte délicat, les efforts conjugués des élus et des services ont permis de préserver les services apportés aux bartholoméens et de poursuivre une politique d'investissements prioritairement ciblée sur la rénovation et l'amélioration du patrimoine existant.

Pour 2023, dans un climat de tension budgétaire exceptionnel et inédit, il s'agit de faire face à un défi politique exigeant, à savoir : assurer un niveau de service suffisant en préservant les propriétaires contribuables bartholoméens déjà impactés par la revalorisation automatique de la taxe foncière liée à l'inflation.

A - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1°) Chapitre 70 : PRODUITS DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES



	BP 2022	BP 2023	Evolutions	Eléments notables
Complexe aquatique	200 000 €	300 000 €	100 000 € 50%	Réajustement niveau recettes période sans COVID
Restauration scolaire	180 000 €	185 000 €	5 000 € 3%	Ajustement fréquentation et réévaluation tarifaire
Accueil de loisirs	85 000 €	85 000 €		
Etudes et garderies	60 000 €	65 000 €	5 000 € 8%	Ajustement fréquentation et réévaluation tarifaire
Multi-accueil	33 000 €	30 000 €	- 3 000 € -9%	Réajustement budgétaire
Concessions cimetière	12 000 €	12 000 €		
Médiathèque	7 000 €	7 000 €		
Ecole sport	3 000 €	3 000 €		
Refacturation personnel THV	332 000 €	376 000 €	44 000 € 13%	Ajust. avec masse salariale budgétée THV : effet revaloris. légales et arrêts 2 agents
Refacturation personnel CCAS : convention cadre	65 000 €	65 000 €		
Refactur. frais conteneurs ALM	10 000 €	10 000 €		
Refactur. frais divers THV	1 500 €	1 500 €		
Refactur. frais divers CCAS	5 000 €	5 000 €		
Redevances Numéricable, Orange	70 000 €	70 000 €		
Participation utilisation salles sports (collège,...)		61 000 €	61 000 € NS	Changement imputation comptable : cf compte 752
Produits divers / refact. diverses	29 500 €	29 500 €		
	1 093 000 €	1 305 000 €	212 000 € 19%	

A périmètre comparable (en neutralisant 61 000 € de transferts comptables entre chapitres budgétaires), ce poste affiche une hausse significative de l'ordre de 14 % provenant principalement du réajustement à la hausse des recettes prévisionnelles pour le complexe aquatique. Les années 2020 et 2021 avaient en effet considérablement impactées le fonctionnement du complexe. Compte tenu des recettes constatées sur 2022, il est possible de revenir à environ 300 000 € de recettes budgétées (contre 200 000 € affichés au budget 2022).

2°) Chapitre 73 : IMPOTS ET TAXES

VUE D'ENSEMBLE SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2022	BP 2023	Evolutions		Eléments notables
Fiscalité directe locale	6 181 000 €	6 841 000 €	660 000 €	10,7%	Stabilité taux communaux s/2023 Aug. produit liée évol. bases 2023 : + 7,60 % (+ 6,60 % évolution légale et + 1 % estimation nouvelles bases) Aug. produit liée réajust. bases réelles 2022
Attribution compens. ALM	1 226 400 €	1 226 400 €			
Dotat. Solidar. Communautaire	494 000 €	445 000 €	- 49 000 €	-9,9%	Nouveau pacte fiscal et financier avec Angers Loire Métropole
Droits de mutation	300 000 €	300 000 €			
Fonds péréquation (FPIC)	135 000 €	130 000 €	- 5 000 €	-3,7%	Ajustement niveau recette réelle 2022
Taxe sur emplac. publicitaires	110 000 €	110 000 €			
Taxe pylônes électriques	73 000 €	75 000 €	2 000 €	2,7%	Revalorisation légale
Droits de place	3 000 €	3 000 €			
	8 522 400 €	9 130 400 €	608 000 €	7,1%	

A noter concernant la fiscalité :

Les prévisions budgétaires 2023 sont construites en revalorisant les bases (hors foncier non bâti) de + 6,60 % (pour la revalorisation légale) et + 1 % (pour l'élargissement des bases). Il convient de noter que le mécanisme de calcul s'est complexifié suite à la mise en place d'un coefficient correcteur (permettant d'ajuster les recettes des collectivités avant et après la suppression de la TH) et suite au transfert à hauteur de 50 % des bases des établissements industriels vers un système de compensation de l'Etat.

Comparativement à l'année 2022, le produit 2023 intègre également un bonus correspondant à l'écart entre les bases 2022 estimées (référence pour le BP 2022) et les bases définitives 2022 (connues postérieurement au vote du BP 2022).

A noter concernant l'attribution de compensation versée par ALM :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le transfert de la compétence « voirie/eaux pluviales » vers Angers Loire Métropole est effectif et définitif. A ce jour, les prélèvements effectués sur l'attribution de compensation depuis l'année 2015 n'ont pas été modifiés. Un point sera fait entre Angers Loire Métropole et les communes début 2023 pour analyser les dépenses de fonctionnement liées à la voirie et donc ajuster en conséquence l'attribution de compensation.

Au titre de l'année 2023, le principal impact budgétaire de ce transfert consiste à inscrire une dépense d'investissement de 413 487 € pour abonder l'enveloppe « voirie » dans le budget ALM. Pour information, cette somme a été calculée suite à un diagnostic « voirie » réalisé sur la commune. Pour les années 2024 et 2025, le versement à opérer à ALM au titre de la voirie est d'ores et déjà acté, à savoir 457 478 € pour 2024 et 516 132 € pour 2025.

A noter concernant la dotation de solidarité communautaire :

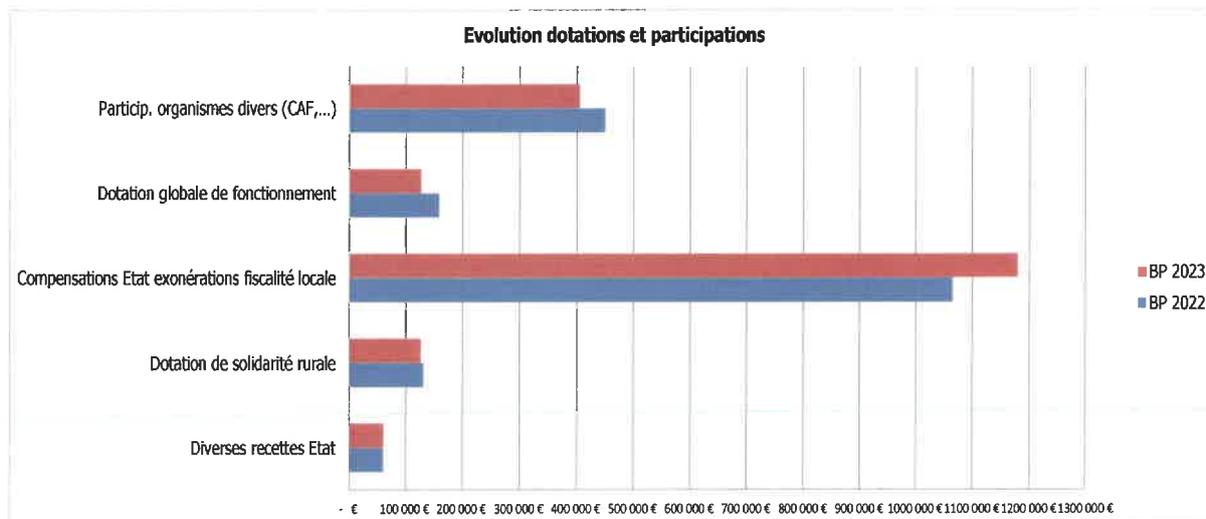
La dotation de solidarité communautaire 2023 sera légèrement inférieure à celle de 2022 (environ - 49 000 €) soit 445 000 € du fait de la révision des critères d'attribution et du fait de la mise en œuvre du nouveau pacte fiscal et financier. En effet, pour rappel, cette dotation, versée par Angers Loire Métropole, s'ajoute à l'attribution de compensation mais contrairement à celle-ci, elle résulte d'accords bilatéraux. Son montant repose sur des critères définis dans le cadre d'un pacte fiscal et financier. Courant 2022, de nouveaux débats se sont déroulés pour faire évoluer ces critères et le principe du reversement d'une quote-part des nouvelles recettes issues du foncier bâti professionnel a été acté ainsi qu'il suit :

- Prorata de reversement : 33 %
- Année de référence : montant de la taxe foncière au 31/12/2020
- Reversement : différence entre le montant de la taxe foncière au 31/12/N et le montant de la taxe foncière au 31/12/2020

- Modalités de reversement : en déduction de la part fiscalité antérieure de la dotation de solidarité communautaire.

3°) Chapitre 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

VUE D'ENSEMBLE SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



	BP 2022	BP 2023	Evolutions		Eléments notables
Dotation globale de fonctionnement	159 000 €	127 000 €	- 32 000 €	-20%	Ajust. DGF liée incidence péréquation Eventuel effet Projet Loi Finances (minoration baisse) non pris cpte stade BP
Partenariats CAF,...	450 000 €	405 000 €	- 45 000 €	-10%	Effet mise place Contrat Territorial Global : recettes perçues direct. par structures (Pigeon Vole et VPR)
Dotation de solidarité rurale	132 000 €	127 000 €	- 5 000 €	-4%	Réajustement niveau recettes réelle 2022
Fonds soutien rythmes scolaires	40 000 €	40 000 €		0%	
Divers Etat : titres sécurisés, FCTVA,...	21 000 €	21 000 €		0%	
Etat : compens. taxes foncières (princip. exo 50 % entreprises industrielles)	1 066 000 €	1 180 000 €	114 000 €	11%	Aug. produit liée évol. progres. bases : +7,60 % Aug. produit liée réajust. bases réelles 2022
	1 868 000 €	1 900 000 €	32 000 €	2%	

Même s'il est prévu dans le projet de Loi de Finances 2023 un dispositif permettant de suspendre l'écrêtement opéré sur la DGF de certaines communes (dont St-Barthélemy-d'Anjou), au stade du budget primitif, les simulations de recettes sont faites en maintenant une réfaction d'environ 20 % (-32 000 €) sur la DGF budgétée en 2022.

Concernant les compensations de l'Etat en matière de taxes foncières, depuis l'instauration en 2021 d'un dégrèvement de 50 % sur les bases des établissements industriels (foncier bâti), cette ligne budgétaire affiche un niveau significatif, à savoir 1 180 000 €, chiffre dynamique puisqu'il bénéficie d'une évolution comparable à l'évolution des bases fiscales classiques.

Enfin, ce chapitre des « dotations/participations » comprend d'autres recettes diverses et notamment :

- Le partenariat de la CAF permettant de soutenir les politiques liées à l'enfance et la jeunesse. Ces recettes affichent une baisse sur 2023 du fait d'ajustements comptables puisque certaines recettes versées par la CAF à la commune seront, à partir de 2023, versées pour parties aux structures concernées (comme par exemple la crèche associative Pigeon Vole et le Village Pierre Rahbi). Ces ajustements ne perturberont pas l'équilibre général du budget puisque les subventions versées à ces structures seront minorées d'autant.
- Le fonds d'accompagnement pour les nouveaux rythmes scolaires : fonds maintenu et stable.

4°) Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE

REVENUS DES IMMEUBLES (locations) ET DIVERS (Redevances : centre équestre, GRDF,...)

BP 2022	BP 2023	Evolution	
162 000 €	110 000 €	- 52 000 €	-32%

Ce poste affiche une baisse s'expliquant par de nouvelles modalités comptables. Les participations versées par les établissements scolaires (collège notamment) pour l'utilisation des salles de sports étaient historiquement comptabilisées dans ce chapitre. A compter de 2023, elles sont considérées comme des produits des services et donc comptabilisées au chapitre 70.

5°) Chapitre 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES

REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'assurance statutaire garantit les seules risques « maladies professionnelles » et « accidents du travail ».

Ce poste comprend d'autres recettes : décharges syndicales, supplément familial de traitement.

Un nouveau contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les prévisions budgétaires pour ce poste (aléatoires par nature) sont reconduites au niveau 2022 à savoir 150 000 €.

A l'appui des éléments précités, la synthèse des recettes de fonctionnement s'établit donc comme suit :

	BP 2022	BP 2023	BP à BP		A noter
Recettes réelles fonct. budgétées	11 795 400 €	12 595 400 €	800 000 €	6,78%	
<i>Recettes fiscales</i>	<i>8 522 400 €</i>	<i>9 130 400 €</i>	<i>608 000 €</i>	<i>7,13%</i>	<i>Effet réajust. bases réelles 2022 + revaloris. légale des bases de taxe foncière 2023 (+ 6,60 %) et élargissement des bases (+ 1 %) mais baisse dotations diverses (- 52 000 € dont dotation solidarité communautaire)</i>
<i>Dotations</i>	<i>1 868 000 €</i>	<i>1 900 000 €</i>	<i>32 000 €</i>	<i>1,71%</i>	<i>Revalorisation compensation de l'Etat sur taxe foncière établissements industriels (114 000 €) mais poursuite baisse dotations diverses (- 37 000 €) et transfert recettes CAF vers VPR et Pigeon Vole (- 45 000 €)</i>
<i>Autres recettes</i>	<i>1 405 000 €</i>	<i>1 565 000 €</i>	<i>160 000 €</i>	<i>11,39%</i>	<i>Principalement réajustement recettes centre aquatique niveau pré-covid et recettes diverses</i>

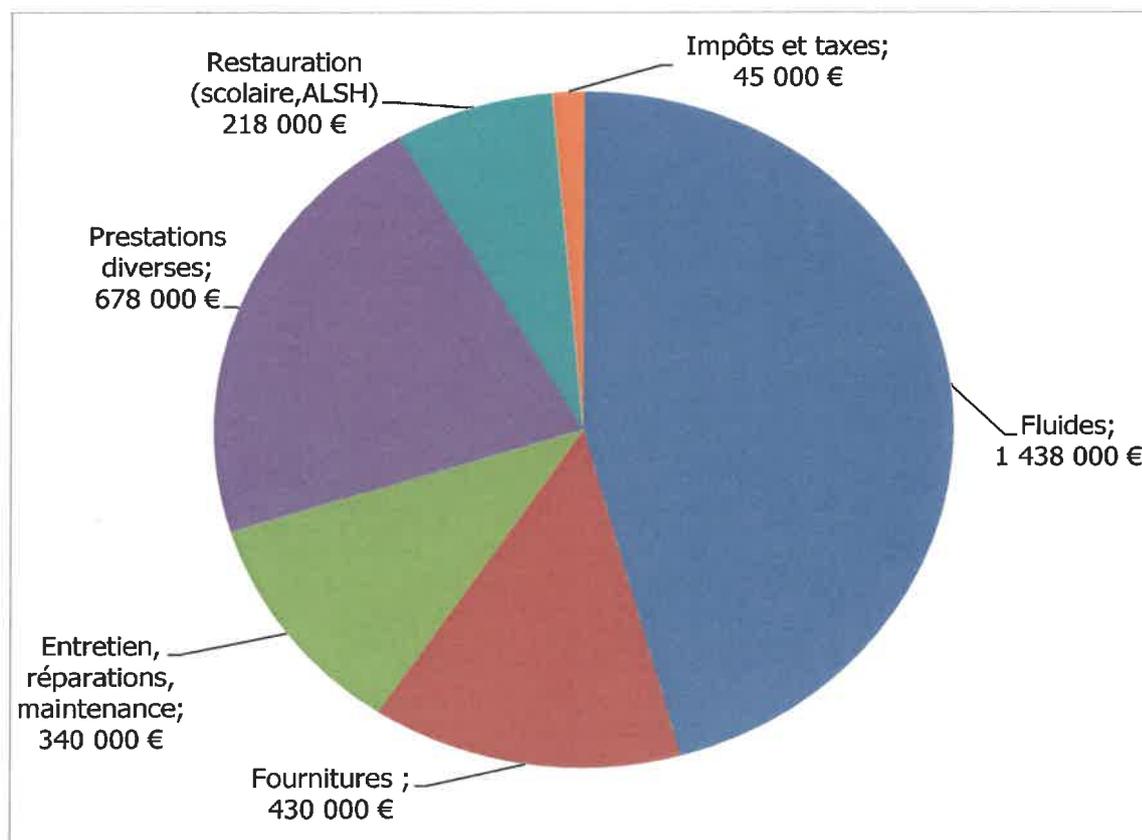
Présentation comptable des recettes de fonctionnement (par chapitres budgétaires) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	EVOLUTIONS	
70	Produits services, recettes diverses <i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, ALM,...</i>	1 093 000 €	1 305 000 €	212 000 €	19,4%
73	Impôts et taxes <i>Fiscalité locale, versements ALM,...</i>	8 522 400 €	9 130 400 €	608 000 €	7,1%
74	Dotations, subventions, participations <i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	1 868 000 €	1 900 000 €	32 000 €	1,7%
75	Autres produits divers gestion courante <i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	162 000 €	110 000 €	- 52 000 €	-32,1%
013	Atténuations de charges <i>Remboursements suite arrêts maladie,...</i>	150 000 €	150 000 €		0,0%
Recettes réelles fonctionnement		11 795 400 €	12 595 400 €	800 000 €	6,8%
042	Amortissement subventions d'investissement	4 146 €	4 600 €	454 €	NS
042	Travaux régie	28 000 €	28 000 €		NS
002	Excédent fonctionnement 2021	1 628 454,00 €		- 1 628 454 €	NS
		13 456 000 €	12 628 000 €	- 828 000 €	NS

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1°) Chapitre 011 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Au titre du budget 2023, les charges à caractère général sont budgétées à hauteur de 3 149 000 €. Elles se décomposent comme suit :



	BP 2022	BP 2023	Evolution		Principales explications
Eau	76 000 €	70 500 €	- 5 500 €	-7,2%	Réajustement selon consommations constatées
Electricité	310 000 €	310 000 €	- €	0,0%	Poste stable notamment grâce fournisseurs énergie verte
Gaz	235 000 €	1 000 000 €	765 000 €	325,5%	Nouveau marché date effet 1/1/2023, attributaire = ENGIE, principe = tarification mensuelle. Option BP 2023 = x 4 sur prix molécule
Combustible	4 000 €	5 000 €	1 000 €	25,0%	Bois chaudière école maternelle Jules ferry : hausse tarifs
Carburants	45 000 €	52 700 €	7 700 €	17,1%	Effet augmentation tarif et fin prise charge partielle par ALM (suite transfert voirie)
	670 000 €	1 438 200 €	768 200 €	114,7%	

L'enjeu budgétaire pour ce poste repose sur l'évolution des dépenses de gaz puisqu'un nouveau marché (en groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire) prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023. Le nouveau marché signé avec la société ENGIE prévoit un tarif évoluant mensuellement. Il n'est donc pas possible d'avoir une lisibilité sur le coût du gaz sur l'année 2023. A titre indicatif, le prix pour janvier serait 2023 correspond à une augmentation de 3,5 de la molécule de gaz.

Le budget primitif 2023 à quant à lui été construit sur les bases suivantes : hypothèse avec un prix quadruplé et consommations idem 2022. A cet égard, il convient également de noter que les mesures prises en matière de sobriété énergétique devraient réduire significativement le volume des consommations.

En matière d'électricité, les choix opérés en 2021 et notamment les compteurs fléchés en « énergie propre » permettent d'afficher une stabilité sur les coûts à l'horizon 2023.

On notera que la commune de St-Barthélemy pourrait bénéficier du dispositif « bouclier tarifaire » mis en place par l'Etat. Toutefois, rien n'a été inscrit au stade du budget primitif. Un point sera fait courant 2023 pour appréhender les enjeux et mobiliser ce dispositif.

Les charges à caractère général (autres que les fluides) affichent une stabilité.

BP 2022	BP 2023	Evolution
1 711 000 €	1 711 000 €	0,0%

Dépenses notables à la hausse	
Fête du sport	10 000 €
Animation estivale "guinguette" (10 000 € dont 5 000 € repris sur fête communale)	5 000 €
Accompagnement participation citoyenne	5 000 €
Mission assistance pour mise œuvre et stratégie décret Tertiaire (économies énergie)	10 000 €
Intervention ONF (Bois de l'Hôpital) : préparation terrain pour plantations	5 000 €
	35 000 €

Ces nouvelles dépenses sont compensées intégralement par plusieurs ajustements budgétaires à la baisse.

2°) Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL

BP 2022	BP 2023	Evolution	
6 417 000 €	6 843 000 €	426 000 €	6,6%

EVOLUTION MASSE SALARIALE	
AUGMENTATIONS LEGALES : majoration valeur point et smic	230 000 €
REVALORISATION REGIME INDEMNITAIRE (55 000 € dont 40 000 € inscrits BP 2022)	15 000 €
STATUTAIRE (déroulement carrières, refonte grilles indiciaires,...) et DIVERS	33 000 €
ABSENTEISME : (agents en demi-traitement qui repassent à plein traitement et recrutement remplaçants)	130 000 €
EVOLUTION POSTES (renfort ATSEM secteur enfance/jeunesse)	28 000 €
PROVISION EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	30 000 €
COVID (renforts et remplacements agents vulnérables)	-40 000 €
	426 000 €

3°) Chapitre 65 CHARGES DE GESTION COURANTE

Composition des charges de gestion courante :

	BP 2022	BP 2023	Evolutions		Éléments notables
Redevances logiciels	22 300 €	38 600 €	16 300 €	73,09%	Nouvelles modalités comptables : transfert redevances de la section investissement vers la section fonctionnement
Indemnités et frais divers élus	114 500 €	119 500 €	5 000 €	4,37%	Revalorisation point indice et cotisations retraite
Créances admises non-valeurs	1 000 €	1 000 €			
Syndicat Vallée Authion	7 000 €	7 000 €			
Syndicat e-collectivité	5 100 €	5 100 €			
Subvention CCAS	600 000 €	587 000 €	- 13 000 €	-2,17%	Nouvelles modalités Contrat Territorial Global : versement CAF directement au VPR
Subvention THV	594 120 €	594 120 €			
Participations SIAM	103 000 €	103 000 €			
Participations SIEML	4 000 €	4 000 €			
Subvention OGEC	180 000 €	180 000 €			
Subventions aux associations :					Principe : maintien engagement.
Sportives	152 002 €	152 007 €	5 €	0,00%	
Education/Enfance (hors pigeon vole)	14 560 €	19 480 €	4 920 €	33,79%	Hausse : recours AURA pour carte scolaire (+ 9 000 €) Baisse : excep 2022 fresque PMC (- 4 000 €)
Pigeon Vole	59 075 €	35 265 €	- 23 810 €	-40,30%	Hausse (évol. contractuelle = 12 904 €) et Baisse (effet Contrat Territorial Global = - 34 000 € et récup investis. payés par commune = - 2 714 €)
Culturelles et diverses	17 543 €	17 638 €	95 €	0,54%	Baisse = sub. excep. ass. St Barth Gabin (- 2 500 €) soutien Ukraine mais préservation réserve
Diverses participations	800 €	800 €			Classes spécialisées hors commune
	1 875 000 €	1 864 510 €	-10 490 €	-0,56%	

A noter le maintien du soutien aux associations. La politique culturelle et sociale de la collectivité est également affirmée par le maintien des budgets alloués.

4°) Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

	BP 2022	BP 2023	Evolutions	
Intérêts des emprunts	213 000 €	180 000 €	- 33 000 €	-15%
Frais financiers divers	2 000 €	2 000 €		0%
Frais portages fonciers	12 000 €	12 000 €		0%
	227 000 €	194 000 €	-33 000 €	-15%

Comme évoqué en amont, le vote du budget 2023 intervenant avant la clôture de l'exercice 2022, il n'est pas possible d'intégrer l'excédent 2022 au stade du BP 2023.

Le budget primitif 2023 affiche donc un emprunt global d'équilibre de 3 678 310 € comprenant plusieurs composantes détaillées ci-après dans les recettes d'investissement.

Malgré la tendance haussière des taux, les frais financiers affichent une baisse compte tenu que le portefeuille de dette est majoritairement en taux fixe et compte tenu du désendettement affiché.

5°) Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les éléments inscrits sur ce poste au stade du budget primitif 2023 se décomposent comme suit :

Bourses (stagiaires), récompenses Maisons fleuries,... = 5 300 €

Charges exceptionnelles diverses (titres annulés sur exercices antérieurs,...) = 10 000 €

6°) Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES

Au stade du budget primitif, il n'est pas prévu de « dépenses imprévues », un point sera fait lors de l'élaboration du budget supplémentaire. D'éventuelles décisions modificatives pourront également être prises.

A l'appui des éléments précités, la synthèse des dépenses de fonctionnement s'établit donc comme suit :

	BP 2022	BP 2023	BP à BP		A noter
Dépenses réelles fonct. budgétées	10 915 800 €	12 066 310 €	1 150 510 €	10,54%	
<i>Charges de personnel</i>	6 417 000 €	6 843 000 €	426 000 €	6,64%	<i>Evolutions réglementaires (smic, point d'indice,...), évolutions statutaires, prise charge arrêts travail longs,...</i>
<i>Charges caractère général (hors fluides)</i>	1 711 000 €	1 711 000 €		0,00%	
<i>Fluides</i>	670 000 €	1 438 000 €	768 000 €	114,63%	<i>Impact prix gaz : marché 2023 signé avec évolution mensuelle (pour infos : janvier 2023 = x3,5). Option BP 2023 (prix moyen molécule) = x4</i>
<i>Autres charges</i>	2 117 800 €	2 074 310 €	- 43 490 €	-2,05%	

Présentation comptable des dépenses de fonctionnement (par chapitres budgétaires) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	EVOLUTIONS	
011	Charges à caractère général	1 711 000 €	1 711 000 €		0,0%
	<i>Achats fournitures, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>				
011	Charges à caractère général	670 000 €	1 438 000 €	768 000 €	114,6%
	<i>Fluides</i>				
012	Charges de personnel	6 417 000 €	6 843 000 €	426 000 €	6,6%
65	Autres charges de gestion courante	1 875 000 €	1 864 510 €	-	10 490 €
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>				
66	Charges financières	227 000 €	194 000 €	-	33 000 €
	<i>Intérêts des emprunts</i>				
67	Charges exceptionnelles	15 300 €	15 300 €		0,0%
	<i>Dépenses except. diverses</i>				
014	Atténuations de produits	500 €	500 €		0,0%
	<i>Dégrèv. fiscalité jeunes agriculteurs</i>				
Dépenses réelles fonctionnement		10 915 800 €	12 066 310 €	1 150 510 €	10,5%
042	Dotations amortissements	460 000 €	460 000 €		0,0%
022	Dépenses imprévues	47 500 €	- €	- 47 500 €	NS
023	Virement section d'investissement	2 032 700 €	101 690 €	- 1 931 010 €	NS
		13 456 000 €	12 628 000 €	- 828 000 €	

C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2023 s'élèvent à 4 190 400 € dont :

- 440 500 € correspondants à des crédits votés au BP 2022 réinscrits et revotés au BP 2023 puisqu'il s'agit d'opérations non engagées au 31/12/2022 mais confirmées politiquement,
- 3 749 900 € correspondants à des crédits 2023 nouveaux.

Quelques lignes significatives sur les crédits nouveaux :	
Rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Ferry	1 254 000 €
Lancement mission de maîtrise d'œuvre Eco-complexe Cressonnière	361 000 €
Aménagement accueil espace public du VPR	220 000 €
Déploiement vidéoprotection (1ère phase)	150 000 €
Déploiement Gestion Technique des Bâtiments (GTB) : 1ère phase (outil pilotage + gymnase Ardoises + gymnase Gemmetrie)	89 600 €
Déploiement contrôle d'accès : 2ème phase (gymnase Gemmetrie)	70 800 €
Praticable pour gymnastique (salle Cressonnière)	60 000 €
Parc Europe : ombrage, guinguette, alimentation électrique	54 000 €
Réfection vestiaires douches hommes à l'atelier municipal	50 000 €
Site internet	30 000 €
	2 339 400 €

INVESTISSEMENTS SECTEUR SPORTIF

	Crédits 2022 à révoquer	Crédits nouveaux	
Complexe Venaiserie :			60 400 €
Tennis : affaissement terrains intérieurs en rive (diagnostic)		5 000 €	
Etudes cuves pour récupération eaux de pluie (arrosage espaces verts et eaux bassins centre aquatique)		10 000 €	
Athlétisme : abris et arceaux à vélos et trotinettes		12 000 €	
Tennis : abris et arceaux à vélos et trotinettes		12 000 €	
Divers travaux récurrents (régénération courts,...)	5 000 €	16 400 €	
Complexe Cressonnière :			431 000 €
Projet éco-complexe : mission maîtrise d'œuvre		361 000 €	
Gymnastique : remplacement praticable		60 000 €	
Divers travaux récurrents (atténuation lumière hall sports,...)		6 000 €	
Matériel musculation		4 000 €	
Complexe Gemmetrie :			108 400 €
Gymnase : GTB + étude modification chauffage DOJO		27 600 €	
Gymnase : contrôle d'accès		70 800 €	
Divers travaux récurrents (prot. cage frappe base-ball,...)		8 500 €	
Matériel (tatamis dojo)		1 500 €	
Complexe ardoises :			102 800 €
Gymnase : isolation locaux à risque (coupe-feu 1 h)		20 000 €	
Gymnase : réfection du club house (sortie ERP et embellissement)		15 000 €	
Gymnase : déploiement GTB		12 000 €	
Gymnase : création local TGBT		10 000 €	
Tribunes stade : mise en sécurité du garde corps		5 000 €	
Terrain foot herbe : structure scorage électronique		12 000 €	
Etudes cuves pour récupération eaux de pluie (arrosage terrain en herbe)		10 000 €	
Divers travaux récurrents		18 800 €	
Complexe aquatique :			107 700 €
Réfection dalles extérieure		35 000 €	
Eclairage sectoriel des bassins : passage LED	45 000 €		
Divers travaux récurrents (lames couverture bassin,...)		19 500 €	
Matériels divers		8 200 €	
Multi-sites :			110 000 €
Outil pilotage GTB		50 000 €	
Mission études pour mise en place régulation et pilotage thermique		30 000 €	
Aménag. Equip. loisirs sportifs (skatepark, boucle running, MouvRoc) : faisabilité et maîtrise d'œuvre	30 000 €		
TOTAL INVESTISSEMENTS SECTEUR SPORTIF	80 000 €	840 300 €	920 300 €

INVESTISSEMENTS SECTEUR EDUCATION/ENFANCE

	Crédits 2022 à révoquer	Crédits nouveaux	
Ecole Jules Ferry :			1 275 900 €
Elémentaire : rénovation énergétique (subvention potentielle)		1 254 000 €	
Maternelles : travaux sanitaires		10 300 €	
Maternelle : compl. Mobilier suite déménagement		4 000 €	
Travaux récurrents (aménag. placards,...)		5 000 €	
Divers matériels		2 600 €	
Ecole P et M Curie :			54 300 €
Elémentaire : pose films solaires restaurant scolaire		12 000 €	
Elémentaire : remplacement lave-vaisselle restaurant scolaire		8 500 €	
Maternelle : gardes corps rampe		11 000 €	
Renaturation des cours		5 500 €	
Maternelle : filet pare-ballon sur la cour		8 200 €	
Divers matériels		9 100 €	
Ecole Jaudette :			118 150 €
Dévoiment conduite de gaz		20 000 €	
Amélioration confort thermique garderie		8 000 €	
Elémentaire : aménag. espaces verts (poulailler, arbres fruitiers)		5 000 €	
Travaux récurrents (rénov. circuit eau, toiture terrasse,...)	2 500 €	75 400 €	
Matériels divers		7 250 €	
Divers matériels scolaires et restauration :		9 500 €	9 500 €
Planète enfants			30 000 €
Rénovation appareils production chaleur dans club ados		6 000 €	
Vélo électrique type triporteur		4 000 €	
Pose de films UV ou stores sur fenêtres (phase n°1)		5 000 €	
Matériels divers (ombrière, mobilier, cloisons,...)		15 000 €	
Pigeon Vole			20 000 €
Remise état général (babiphone, porte automatique,...)	20 000 €		
Maison enfance			6 200 €
Travaux récurrents (porte extérieure, placards,...)		3 200 €	
Divers matériels (mobilier et matériel éducatif)		3 000 €	
	22 500 €	1 491 550 €	1 514 050 €

INVESTISSEMENTS SECTEURS SOCIAL ET CULTUREL

	Crédits 2022 à revoter	Crédits nouveaux	
Espace culturel P. Audouys			24 600 €
Etude travaux accessibilité		15 000 €	
Travaux récurrents (alarme,...)		7 500 €	
Matériels récurrents (mobilier)		2 100 €	
51 Place Jean XXIII			5 000 €
Réaménagement (porte, cloison,...)	5 000 €		
Médiathèque			5 000 €
Travaux récurrents (porte extérieure,...)		3 000 €	
Matériels récurrents		2 000 €	
Village Pierre Rabhi			227 500 €
Aménagement accueil espace public		220 000 €	
Travaux récurrents (alarme,...)		7 500 €	
Divers			8 000 €
Matériels récurrents (associatifs et culturels)		2 000 €	
Défibrillateurs : poursuite équipement (maison Quartier Paperie et Cercle St-Paul)		6 000 €	
	5 000 €	265 100 €	270 100 €

INVESTISSEMENTS VOIRIE ET CADRE DE VIE

	Crédits 2022 à revoter	Crédits nouveaux	
Voirie			434 000 €
Participation voirie versée à ALM		414 000 €	
Réfection parking Belière		10 000 €	
Divers voirie (signalétique, jalonnement,...)		10 000 €	
Eclairage public			29 000 €
Eclairage privatif (parcs, stades,...)		10 000 €	
Effacement réseaux Rue Hélène Boucher	17 000 €	2 000 €	
Parcs / Espaces verts			117 500 €
Travaux liés aménagements paysagers (compris "permis de végétaliser" et fleurissement "pieds de murs")		20 000 €	
Parc de l'Europe : ombrage, guinguette, alimentation électrique		54 000 €	
Travaux récurrents aires de jeux (mise sécurité, remplacement)		15 000 €	
Travaux récurrents espaces verts (aménagements en régie)		28 500 €	
Urbanisme			82 000 €
Participation ZAC Reux/Cordelles (plan financement ALTER CITE)		72 000 €	
Régularisations foncières administratives		10 000 €	
	17 000 €	645 500 €	662 500 €

INVESTISSEMENTS INFORMATIQUE – NUMERIQUE - COMMUNICATION

	Crédits 2022 à revoter	Crédits nouveaux	
Informatique / Numérique			104 100 €
Enveloppe développement logiciels		15 000 €	
Solution de réservation pour centre aquatique		10 000 €	
Assistance maîtrise d'œuvre pour changement infrastructure téléphonique	10 000 €		
Participation acquisition logiciel rédaction pièces marchés avec ALM		3 000 €	
Budget matériel informatique récurrent		41 100 €	
Budget informatique (redevances logiciels)		25 000 €	
Communication			30 000 €
Site internet		30 000 €	
	10 000 €	124 100 €	134 100 €

INVESTISSEMENTS SERVICES GENERAUX ET DIVERS

	Crédits 2022 à revoter	Crédits nouveaux	
Hôtel de Ville			17 000 €
Travaux récurrents (rempl. portes, blocs-portes,...)		17 000 €	
Atelier municipal			117 250 €
Réfection vestiaires/douches (hommes)		50 000 €	
Véhicule utilitaire de propreté		15 000 €	
Travaux récurrents (réseaux informatique,...)	10 000 €	9 750 €	
Matériels récurrents (tondeuse, matériel portatif,...)		32 500 €	
Site ex-BAM et vestiaires foot (Gemmetrie)			250 000 €
Réhabilitation : création vestiaires agents, local ménage, espace stockage (désamiantage toiture)	196 000 €	54 000 €	
Police municipale			155 000 €
Déploiement vidéo-protection (1iere phase)		150 000 €	
Radar pédagogique		5 000 €	
Service finances			2 000 €
Travaux récurrents (films fenêtres)		2 000 €	
Schéma directeur immobilier et orientations budgétaires stratégiques d'entretien du patrimoine	100 000 €	5 000 €	105 000 €
Divers			43 100 €
Travaux récurrents (enveloppe plan prévention)		20 000 €	
Matériels divers (extincteurs, mobilier bureau, entretien,...)		23 100 €	
	306 000 €	383 350 €	689 350 €

LA SYNTHÈSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants
Dépenses investissement : crédits nouveaux 2023	3 749 900 €
Dépenses investissement : crédits BP 2022 réinscrits BP 2023	440 500 €
Remboursement capital des emprunts	545 000 €
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics	20 000 €
Crédits provisionnels : remboursement cautions sur locations	3 000 €
Amortissements des subventions	4 600 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :	4 763 000 €

Décomposition dépenses d'équipement :			
	Crédits 2022 à revoter	Nouveaux crédits	Totaux
Sport	80 000 €	840 300 €	920 300 €
Education/Enfance	22 500 €	1 491 550 €	1 514 050 €
Social et culturel	5 000 €	265 100 €	270 100 €
Voirie et cadre de vie	17 000 €	645 500 €	662 500 €
Informatique/Numérique/Communication	10 000 €	124 100 €	134 100 €
Services généraux et divers	306 000 €	383 350 €	689 350 €
	440 500 €	3 749 900 €	4 190 400 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : Présentation comptable (par chapitres budgétaires)

DEPENSES			
Chapitres comptables	Crédits 2022 revotés BP 2023	Crédits nouveaux	Budget global 2023
16 Emprunts <i>Remb. capital des emprunts, cautions loyers,...</i>		548 000,00 €	548 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles : <i>Etudes, acquisition logiciels,...</i>	110 000,00 €	544 000,00 €	654 000,00 €
204 Subventions équipements <i>Participations ALM (voirie) et SIEML</i>		424 000,00 €	424 000,00 €
21/23 Immobilisations corporelles <i>Travaux et achats matériels</i>	330 500,00 €	2 681 900,00 €	3 012 400,00 €
27 Autres immobilisations financières <i>Participations ALTER CITES (ZAC Reux/Cordelles)</i>		72 000,00 €	72 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement	440 500,00 €	4 269 900,00 €	4 710 400,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections <i>Amortis. subv. invest. et travaux régie</i>		32 600,00 €	32 600,00 €
041 Opérations d'ordre internes section investis. <i>Avances sur marchés publics</i>		20 000,00 €	20 000,00 €
	440 500,00 €	4 322 500,00 €	4 763 000,00 €

VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants
FCTVA	400 000 €
Taxe d'aménagement	100 000 €
Dotations aux amortissements	460 000 €
Virement de la section de fonctionnement	101 690 €
Emprunt d'équilibre :	
Emprunt en attente excédent 2022	1 500 000 €
Emprunt fléché école élémentaire Jules Ferry (à ajuster selon subventions)	1 254 000 €
Emprunt sur autres investissements (à ajuster selon taux réalisation)	924 310 €
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics	20 000 €
Crédits provisionnels : encaissement cautions sur locations	3 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :	4 763 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : Présentation comptable (par chapitres budgétaires)

RECETTES				
Chapitres comptables		Crédits 2022 revotés BP 2023	Crédits nouveaux	Budget global 2023
10222	FCTVA		400 000,00 €	400 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		100 000,00 €	100 000,00 €
13	Subventions équipements			- €
16	Emprunts et dettes assimilées		3 681 310,00 €	3 681 310,00 €
	<i>Emprunts et cautions sur loyers</i>			
Recettes réelles d'investissement		- €	4 181 310,00 €	4 181 310,00 €
040	Dotation amortissements		460 000,00 €	460 000,00 €
041	Opérations d'ordre internes section investis.		20 000,00 €	20 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		101 690,00 €	101 690,00 €
		- €	4 763 000,00 €	4 763 000,00 €

II – LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE

	BP 2022	BP 2023	Evolution BP à BP	
Programmation classique	238 245 €	241 450 €	3 205 €	1,3%
Co-production	65 000 €	29 000 €	- 36 000 €	-55,4%
Action culturelle	56 000 €	26 000 €	- 30 000 €	-53,6%
<i>Action culturelle classique</i>	40 000 €	20 000 €	- 20 000 €	-50%
<i>Exploration Ville (Portraits de rues s/2022)</i>	16 000 €	6 000 €	- 10 000 €	-63%
Festival Zone Turbulences : Budget à revoir au stade du budget supplémentaire	103 000 €	8 000 €	- 95 000 €	-92,2%
Communication	27 000 €	30 000 €	3 000 €	11,1%
Fournitures diverses (compris électricité)	15 000 €	17 800 €	2 800 €	18,7%
Postes techniques : entretien, maintenance	23 000 €	15 000 €	- 8 000 €	-34,8%
Frais généraux	19 400 €	18 400 €	- 1 000 €	-5,2%
Charges de personnel :	410 250 €	451 250 €	41 000 €	10,0%
<i>Permanents :</i> <i>2 absences prévues s/2023 et donc 2 remplac.</i>	335 250 €	376 250 €	41 000 €	12,2%
<i>Intermittents :</i> <i>hausse 20 % rémunérations</i>	75 000 €	75 000 €	- €	0,0%
Amortissements investissements	21 801 €	24 000 €	2 199 €	10,1%
Charges diverses	1 100 €	1 100 €	- 0 €	0,0%
Dépenses imprévues (ligne budgétaire uniq.)	20 000 €		- 20 000 €	-100,0%
Virement section investis. (ligne budgétaire uniq.)	26 200 €		- 26 200 €	-100,0%
	1 025 996 €	862 000 €	- 163 996 €	-16,0%

S'agissant d'un budget annexe presque exclusivement de fonctionnement, la non intégration de l'excédent 2022 au stade du budget primitif 2023 ne permet pas d'avoir une base de comparaison significative par rapport au BP 2022 qui lui, intégrait l'excédent 2021.

Recettes de fonctionnement					
Chapitres		BP 2022	BP 2023	Evolutions BP à BP	
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	86 500 €	87 000 €	500 €	1%
74	Subventions	204 000 €	191 000 €	- 13 000 €	-6%
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900 €	581 900 €		0%
75	Produits divers gestion courante	101 €	100 €	- 1 €	NS
77	Produits exceptionnels	2 000 €	2 000 €	- €	0%
002	Excédent fonctionnement reporté	151 495 €	- €	- 151 495 €	NS
		1 025 996 €	862 000 €	- 163 996 €	-16,0%

Les nouveaux investissements portés au BP 2023 représentent 24 000 € HT.

III – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISE PUY HEAUMES (hors opérations d'ordre sans incidence budgétaire)

Nouvelles dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2023 :

Missions paysagiste, topographie,...	14 900 €
Charges diverses	100 €
	15 000 €

Il n'est pas prévu de recettes de fonctionnement au stade du budget primitif puisque seules les recettes certaines peuvent être inscrites. A noter toutefois que des transactions sont en cours.

A noter également que ce budget a un fonctionnement particulier puisque les travaux réalisés en l'attente des ventes de lots sont comptablement stockés par une opération d'ordre.

Au stade du budget primitif, l'équilibre de cette section est assuré par l'inscription d'un emprunt de même montant.